

DÉPARTEMENT

de la Vendée

ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE¹ ET SYNDICAT MIXTE :

ARRONDISSEMENT

LA ROCHE-SUR-YON

**TERRES DE MONTAIGU,
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Élection du Président,
des Vice-présidents
et des autres membres du Bureau

Effectif légal du conseil

Quarante-sept

PROCÈS-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice

Quarante-sept

DE L'ÉLECTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille vingt-six, le sept du mois d'avril à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil de
TERRES DE MONTAIGU, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Étaient présents ou représentés les conseillers titulaires suivants (indiquer le nom et prénom d'un conseiller par case) :

BARON Gaëtan	BARREAU Cécile	BERTAUD Laurent
BLAINEAU Isabelle	BOILEAU Jean-Emmanuel	BOISSELIER Pascale
BOISTEAU-PAYEN Anne	BONNET Anthony	BOSSIS Lionel
BREGEON Jean-Michel	BROCHARD Paul	BROCHARD Soizic
CHATELLIER Pierre	CHÉREAU Antoine	CLAVIER Béatrice
COCQUET Cyrille	CORMERAIS Hubert	DA CRUZ Frédéric
DAVID-GAUTHIER Delphine	DEBIEN Elise	DOUILLARD Béatrice
DOUILLARD Françoise	DUGAST Yvon	DURAND Claude
GILBERT Virginie	GILLOT-CHEVALIER Dorothée	GONCALVES Iracème
GRASSET Damien	GRENET Cécilia	HERVOUET Eric
HUCHET Philippe	LEBRETON Bruno	LIMOUZIN Florent
LORIOU Sylvie	MICHAUD Philippe	MORNIER Sophie
NEVEU Rémi	PAVAGEAU Patrice	PERENNEC Anaïs
RAPIN Laurent	RIVIERE Isabelle	ROGER Richard
ROSSET YANN	ROUILLIER Caroline	SECHER Nathalie
SEGURA Geneviève	TESSON Caroline	

Absents ²/

1. Installation des conseillers³

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Antoine CHEREAU, qui a déclaré les membres du conseil cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. Gaëtan BARON a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré **47** conseillers présents et représentés et a constaté que la condition de quorum est remplie⁴.

Il a ensuite invité le conseil à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a

¹ Entrent dans la catégorie des EPCI : SIVU, SIVOM, communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaine, métropoles

² Préciser s'ils sont excusés.

³ Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du Président et des membres du Bureau a lieu en cours de mandature.

⁴ Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum (article L.2121-17 CGCT applicable aux EPCI et syndicats).

obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil a désigné deux assesseurs au moins : M. Pierre CHATELLIER et M. Rémi NEVEU.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par l'EPCI. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller la déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin Élection du PRÉSIDENT

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 47
- c. Nombre de bulletins blancs 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]..... 47
- f. Majorité absolue ⁵.....24

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHÉREAU Antoine	46	Quarante-six
HERVOUET Eric	1	Un

2.5. Proclamation de l'élection du président

M. Antoine CHÉREAU a été proclamé président et a été immédiatement installé.

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. Antoine CHÉREAU élu président, le conseil a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la communauté disposait, à ce jour, de 13 vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à 47 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s), décide de fixer à 12 le nombre des vice-présidents du conseil communautaire.

Le nombre des autres membres du bureau est, quant à lui, fixé à 6.

⁵ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

3.1. Élection du premier vice-président**3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 47
 c. Nombre de bulletins blancs 0
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
 e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 47
 f. Majorité absolue ⁶ 24

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GRASSET Damien	47	Quarante-sept

3.1.2. Proclamation de l'élection du premier vice-président

M. Damien GRASSET a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

3.2. Élection du deuxième vice-président**3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 47
 c. Nombre de bulletins blancs 0
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
 e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 47
 f. Majorité absolue ⁷ 24

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
HERVOUET Eric	47	Quarante-sept

3.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

M. Eric HERVOUET a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

3.3. Élection du troisième vice-président**3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 47
 c. Nombre de bulletins blancs 0
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
 e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 47
 f. Majorité absolue ⁸ 24

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
RIVIERE Isabelle	47	Quarante-sept

3.3.2. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Mme Isabelle RIVIERE a été proclamée troisième vice-présidente et immédiatement installée.

⁶ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

⁷ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

⁸ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

3.4. Élection du quatrième vice-président**3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 47
 c. Nombre de bulletins blancs 1
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
 e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 46
 f. Majorité absolue ⁹ 24

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DURAND Claude	46	Quarante-six

3.4.2. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

M. Claude DURAND a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

3.5. Élection du cinquième vice-président**3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 47
 c. Nombre de bulletins blancs 0
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
 e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 47
 f. Majorité absolue ¹⁰ 24

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BARREAU Cécile	47	Quarante-sept

3.5.2. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

Mme Cécile BARREAU a été proclamée cinquième vice-présidente et immédiatement installée.

3.6. Élection du sixième vice-président**3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 47
 c. Nombre de bulletins blancs 0
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
 e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 47
 f. Majorité absolue ¹¹ 24

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LIMOUZIN Florent	47	Quarante-sept

3.6.2. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

M. Florent LIMOUZIN a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

⁹ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

¹⁰ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

¹¹ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

3.7. Élection du septième vice-président**3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 47
- c. Nombre de bulletins blancs 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 47
- f. Majorité absolue ¹² 24

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BOISTEAU-PAYEN Anne	47	Quarante-sept

3.7.2. Proclamation de l'élection du septième vice-président

Mme Anne BOISTEAU-PAYEN a été proclamée septième vice-présidente et immédiatement installée.

3.8. Élection du huitième vice-président**3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 47
- c. Nombre de bulletins blancs 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 47
- f. Majorité absolue ¹³ 24

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BREGEON Jean-Michel	47	Quarante-sept

3.8.2. Proclamation de l'élection du huitième vice-président

M. Jean-Michel BREGEON a été proclamé huitième vice-président et immédiatement installé.

3.9. Élection du neuvième vice-président**3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 47
- c. Nombre de bulletins blancs 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 47
- f. Majorité absolue ¹⁴ 24

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CORMERAIS Hubert	47	Quarante-sept

3.9.2. Proclamation de l'élection du neuvième vice-président

M. Hubert CORMERAIS a été proclamé neuvième vice-président et immédiatement installé.

¹² La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

¹³ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

¹⁴ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

3.10. Élection du dixième vice-président**3.10.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 47
- c. Nombre de bulletins blancs 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 47
- f. Majorité absolue ¹⁵ 24

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BERTAUD Laurent	44	Quarante-quatre
NEVEU Rémi	3	Trois

3.10.2. Proclamation de l'élection du dixième vice-président

M. Laurent BERTAUD a été proclamé dixième vice-président et immédiatement installé.

3.11. Élection du onzième vice-président**3.11.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 47
- c. Nombre de bulletins blancs 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 47
- f. Majorité absolue ¹⁶ 24

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BONNET Anthony	47	Quarante-sept

3.11.2. Proclamation de l'élection du onzième vice-président

M. Anthony BONNET a été proclamé onzième vice-président et immédiatement installé.

3.12. Élection du douzième vice-président**3.12.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 47
- c. Nombre de bulletins blancs 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 47
- f. Majorité absolue ¹⁷ 24

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GRENET Cécilia	44	Quarante-quatre
TESSON Corinne	3	Trois

3.12.2. Proclamation de l'élection du douzième vice-président

Mme Cécilia GRENET a été proclamée douzième vice-présidente et immédiatement installée.

¹⁵ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

¹⁶ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

¹⁷ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

4. Élection des membres du bureau

4.1. Élection du premier membre du bureau

4.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 47
 c. Nombre de bulletins blancs 1
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
 e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 46
 f. Majorité absolue ¹⁸ 24

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BOSSIS Lionel	46	Quarante-six

4.1.2. Proclamation de l'élection du premier membre

M. Lionel BOSSIS a été proclamé premier membre du bureau et immédiatement installé.

4.2. Élection du deuxième membre du bureau

4.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 47
 c. Nombre de bulletins blancs 1
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
 e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 46
 f. Majorité absolue ¹⁹ 24

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CLAVIER Béatrice	46	Quarante-six

4.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième membre

Mme Béatrice CLAVIER a été proclamée deuxième membre du bureau et immédiatement installée.

4.3. Élection du troisième membre du bureau

4.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 47
 c. Nombre de bulletins blancs 1
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
 e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 46
 f. Majorité absolue ²⁰ 24

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
COCQUET Cyrille	46	Quarante-six

4.3.2. Proclamation de l'élection du troisième membre

M. Cyrille COCQUET a été proclamé troisième membre du bureau et immédiatement installé.

¹⁸ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

¹⁹ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

²⁰ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

4.4. Élection du quatrième membre du bureau

4.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 47
 c. Nombre de bulletins blancs 2
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
 e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 45
 f. Majorité absolue ²¹ 24

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SECHER Nathalie	45	Quarante-cinq

4.4.2. Proclamation de l'élection du quatrième membre

Mme Nathalie SECHER a été proclamée quatrième membre du bureau et immédiatement installée.

4.5. Élection du cinquième membre du bureau

4.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 47
 c. Nombre de bulletins blancs 1
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
 e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 46
 f. Majorité absolue ²² 24

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BOILEAU Jean-Emmanuel	46	Quarante-six

4.5.2. Proclamation de l'élection du cinquième membre

M. Jean-Emmanuel BOILEAU a été proclamé cinquième membre du bureau et immédiatement installé.

4.6. Élection du sixième membre du bureau

4.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 47
 c. Nombre de bulletins blancs 1
 d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
 e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 46
 f. Majorité absolue ²³ 24

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DAVID-GAUTHIER Delphine	46	Quarante-six

4.6.2. Proclamation de l'élection du sixième membre

Mme Delphine DAVID-GAUTHIER a été proclamée sixième membre du bureau et immédiatement installée.

5. Observations et réclamations ²⁴

²¹ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

²² La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

²³ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

²⁴ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

6. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 07 avril 2026, à 21 heures 10 minutes, en double exemplaire ²⁵ a été, après lecture, signé par le président, le conseiller le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le président (ou son remplaçant),



Le conseiller le plus âgé,



Le secrétaire,



Les assesseurs,



²⁵ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de l'EPCI ou du syndicat avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

